



PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués de l'automne 2014

- Date:** Mercredi, 12 novembre 2014 – 10h00 à 16h15
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten
- Présents:** 94 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste de présence
- Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Christian Voegeli, Coordination de la Fédération
-

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 16 avril 2014
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2015

2 Modifications des statuts et autres décisions

- 2.1 Révision globale des statuts
- 2.2 Élection de l'organe de révision

3 Cahier des charges

- 3.1 Statut des exploitations privées d'estivage

4 Informations

- 4.1 Relations commerciales équitables: état des choses
- 4.2 Commerce équitable sur le marché du lait bio
- 4.3 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)
- 4.4 Rapport sur les activités marketing
- 4.5 Uniterre: Initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire»
- 4.6 Rapport sur les affaires politiques
- 4.7 Exposé d'Urs Niggli, Directeur du FiBL

1 Points statutaires

1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs

Le Président Urs Brändli ouvre l'Assemblée. Il souhaite la bienvenue aux délégués, invités et journalistes. Danielle Rouiller, vice-présidente, accueille les personnes présentes en français et le Directeur Daniel Bärtschi transmet les salutations du Secrétariat. Personnes excusées: Patrick Aebi (OFAG), Paolo van den Berge (CLI), Ernst Frischknecht (ancien président), Peter Jossen (bio.inspecta). Sont désignés comme scrutateurs: Meinrad Betschard (Bio Schwyz) – chef du bureau de vote – Cla Denoth (Bio Grischun), Richard Schierscher (Bio Liechtenstein), Rafael Ziegler (Bio Uri) et René Güntert (Biovalais). L'ordre du jour est adopté sans modifications. Trois motions concernant des points à l'ordre du jour ont été déposées depuis l'envoi préparatoire: une motion des Bärner Bio Bure sur le budget ainsi qu'une motion de Bio Neuchâtel et une de Bergheimat sur les exploitations d'estivage. Les motions ont été mises en ligne sur le site de Bio Suisse. Une motion de Biofarm sur la révision globale des statuts avait déjà été transmise avec l'envoi préparatoire. D'autres motions peuvent être déposées au bureau de vote. Les 100 délégués et les 38 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 93 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 94 délégués étaient présents à cette assemblée!

⇒ **L'Assemblée des délégués (AD) a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 16 avril 2014

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2015

Daniel Bärtschi présente, transparents à l'appui, les points principaux de la planification. La planification annuelle et le budget 2015 ont été transmis avec l'envoi préparatoire du 8.10.2014. La promotion de la durabilité sera un thème central. Il est prévu de réaliser une évaluation de la durabilité dans 180 fermes Bourgeon choisies au hasard (échantillon représentatif) de 2015 à 2017 au rythme d'environ 60 fermes par année. La participation ne coûte rien aux producteurs. Ils recevront un rapport d'évaluation avec des explications et des mesures d'amélioration. Cette enquête servira à la Fédération de base pour des décisions stratégiques tout en fournissant des faits solides pour la communication. Des projets et du conseil permettront ensuite de combler les lacunes. Le catalogue des mesures d'encouragement de la biodiversité pour l'auto-évaluation continue à être développé. Pour les preneurs de licences, des exigences minimales sont en cours d'élaboration dans un processus participatif. Des mesures seront prises pour impliquer les exploitations à l'étranger et un nouveau service pour la transformation à l'étranger sera créé. «Nous devons également veiller à ce que la marque Bourgeon reste attractive», explique le Directeur. La campagne sera actualisée afin de renforcer l'image et la notoriété du Bourgeon et les marchés régionaux seront coordonnés. Si la réforme structurelle est adoptée aujourd'hui, le domaine du soutien aux marchés et de la transparence des marchés sera étoffé et la nouvelle structure de la Fédération sera mise en place.

Le rôle et les tâches du product management vont changer. Il sera, entre autres, chargé d'organiser les producteurs en groupes d'experts. Une antenne romande du secrétariat sera également ouverte. Ses tâches seront, entre autres, de favoriser l'acquisition de produits de grandes cultures. À travers un travail de suivi des relations et de défense professionnelle, nous tenterons d'améliorer les points faibles de la mise en place de la Politique agricole 2014-17 au niveau ordonnances et d'obtenir un règlement UMOs biocompatible. Une nouvelle place «Formation, recherche et innovation» sera créée pour le 1^{er} mars 2015. Dans le domaine des relations publiques, nous investissons dans notre présentation internet: un nouveau webmaster y travaille depuis septembre 2014.

Wendel Odermatt du Comité présente le budget 2015. Le Comité prévoit pour 2015 une augmentation des recettes de 1,037 millions de francs ou de 7,9 % par rapport au budget 2014. Les produits Bour-

geon sont toujours très demandés; les droits de licences et d'utilisation de la marque vont continuer à augmenter. Les cotisations des producteurs restent quasiment inchangées. Le budget prévoit une augmentation de 200'000 francs des recettes provenant des projets de promotion des ventes de l'OFAG par rapport à l'année passée pour atteindre globalement 1,300 millions de francs. Coop continue de cofinancer le projet sur la biodiversité avec 100'000 francs. Bio Suisse compte sur des contributions à des projets de durabilité pour un montant de 200'000 francs basées sur l'Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu). Le Comité souhaite également augmenter les dépenses de 717'000 francs ou de 5,4 % par rapport au budget précédent. Cette augmentation est principalement liée au développement du poste Formation/Recherche/Innovation, au projet ProBetail et à des projets de durabilité. Les 150'000 francs prévus pour la première année de l'antenne romande du secrétariat sont financés par des provisions. «Les dépenses pour le marketing restent dans le même ordre de grandeur que les dernières années, ce qui a été considéré comme positif par la Conférence des présidents», explique Wendel Odermatt. Il présente des graphiques du budget avec comparaisons pluriannuelles et une vue d'ensemble des projets de grandes cultures, de sélection végétale et du FiBL programmés pour 2015. Le budget prévoit des recettes d'un montant de 14,067 millions de francs et des dépenses d'environ 14,020 millions de francs. Il en résulte un excédent de recettes de 47'300 francs.

Il y a une année, Ueli Künzle de Bergheimat avait déposé une motion demandant que la planification annuelle et le budget contiennent des explications plus détaillées sur les montants qui ont fortement changé par rapport au budget précédent. L'Assemblée avait adopté la motion à une forte majorité mais elle n'a pas été appliquée par le Comité car les explications n'y figurent que parfois. Wendel Odermatt: «Nous appliquerons la motion».

Ueli Künzle avait suggéré, il y a plusieurs années, de créer des places d'apprentissage au secrétariat. Suite à cela, une place d'apprentissage d'employé de commerce avait été créée avec la promesse de prévoir chaque année une place de plus jusqu'à avoir 4 places d'apprentissage. Daniel Bärtschi: «La demande n'a pas été oubliée, nous y reviendrons au moment opportun».

Kathrin Schneider des Bärner Bio Bure a déposé une motion le 27.10.2014 sur la gestion future du budget et des comptes. Dès le 1.1.2015, les fonds de la Fédération des producteurs suisses de lait (fonds PSL) devront figurer séparément dans les comptes et les budgets futurs et cela aussi bien au niveau des recettes que des dépenses. «Nous apprécions les explications très complètes sur les différents postes du budget. Il nous manque toutefois, et cela aussi par égard à nos producteurs de lait, une présentation transparente des fonds PSL», explique la présidente des Bärner Bio Bure. «Nous nous posons également la question: ne serait-il pas préférable de séparer les contributions PSL des cotisations annuelles des producteurs. Le souhait d'avoir plus de transparence concernant les fonds PSL n'est pas nouveau. Nous souhaitons maintenant qu'un mandat contraignant soit attribué sur la manière de les déclarer».

Urs Brändli: Aussi bien l'OFAG que PSL ont jusqu'à présent vérifié l'utilisation de cet argent et n'ont jamais exprimé de doutes. Le Comité est d'accord avec la motion des Bärner Bio Bure mais souhaiterait qu'elle ne soit appliquée qu'à partir du budget et du bouclage 2016, c'est-à-dire d'effectuer le bouclage 2015 encore selon le budget 2015. Kathrin Schneider est d'accord.

Vote sur le budget 2015

? Qui accepte la planification annuelle et le budget 2015 selon l'envoi préparatoire du 08.10.2014?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse le budget? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Le budget 2015 avec des dépenses de 14,020 millions de francs et des recettes de 14,067 millions de francs, version de l'envoi préparatoire du 08.10.2014, est adopté.**

Vote sur la motion des Bärner Bio Bure sur la forme du budget/des comptes

- ? Qui accepte la motion des Bärner Bio Bure du 27.10.2014 (faire figurer séparément les fonds PSL aussi bien pour les recettes que pour les dépenses)? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstention? ☞ **{pas d'abstention}**

⇒ **Les fonds PSL seront déclarés séparément à partir du budget et des comptes 2016, aussi bien pour les recettes que pour les dépenses.**

2 Modifications des statuts et autres décisions

2.1 Révision globale des statuts

Urs Brändli, Président: En conclusion au processus de restructuration de deux ans, le Comité soumet une révision globale des statuts aux délégués. Trois nouveaux organes soutiendront et déchargeront le Comité à l'avenir. Sur mandat du Comité, un groupe de projet a élaboré une proposition de l'énoncé précis. Bio Suisse a connu une croissance continue depuis sa création. Le budget et le nombre de collaborateurs ont doublé ces quinze dernières années. Le Comité souhaite adapter son mode de fonctionnement aux nouvelles conditions, se décharger des tâches de détails et se concentrer sur son rôle stratégique. Urs Brändli présente, à l'aide de transparents, les raisons, le déroulement et les objectifs de la révision des statuts. La révision des statuts et les explications y relative ont été transmises avec l'envoi préparatoire. Il explique, graphiques à l'appui, comment il est prévu d'organiser les segments de marché à l'avenir, quelle sera la nouvelle structure de la Fédération, de quelle manière le Comité souhaite organiser ses commissions spécialisées et ses autres organes ainsi que les tâches et la composition des trois nouvelles commissions spécialisées. Il présente également un aperçu des autres modifications des statuts (sur transparents; ont été transmis avec les documents préparatoires).

Les statuts doivent être adoptés globalement sous la forme présentée ici ou alors rejetés. Les modifications des statuts ont été vérifiées par un juriste et par l'Office du registre du commerce de la ville de Bâle. L'énoncé précis de la révision des statuts y. c. l'annexe Règlement des contributions des membres se trouve dans les documents pour l'AD. Les modifications y sont indiquées (modifications respectivement soulignées et biffées) et elles sont commentées dans les chapitres suivants «Aperçu des modifications des statuts» et «Explications». Par l'adoption de la révision des statuts, le Comité est mandaté de mettre en place la structure d'organisation de Bio Suisse conformément aux nouveaux statuts dans le délai d'une année après leur adoption, c'est-à-dire qu'elle soit fonctionnelle à partir de janvier 2016. Le Comité règle les détails dans le règlement de fonctionnement.

Christoph Meili: Biofarm a transmis une motion d'amendement sur la révision des statuts, art. 31, al. 3 le 1.10.2014. Cette motion a été transmise avec les documents pour l'AD. En voici l'énoncé (modifications respectivement soulignées et biffées): *Le Secrétariat ~~peut organiser~~ organise les producteurs d'un secteur de produits en ~~groupes spécialisés~~ commissions techniques. Le Directeur règle la composition et les tâches des ~~groupes spécialisés~~ commissions techniques dans une description des fonctions avec la participation des producteurs du secteur de production. ~~Le Secrétariat peut instituer des groupes de suivi et des groupes d'experts pour conseiller et effectuer des tâches définies.~~*

Urs Brändli: Le Comité recommande de refuser la motion. La formulation «peut» a été choisie délibérément. Il n'est pas obligatoire d'organiser tous les secteurs de produits au sein de Bio Suisse, seulement là où cela s'avère nécessaire. Certains secteurs sont organisés de manière indépendante (p.ex. Bœuf Bio de Pâturage). Il faut éviter que Bio Suisse ne s'implique plus que nécessaire. Le terme «groupes spécialisés» a été choisi pour permettre une séparation claire au niveau des termes. Le Comité institue des commissions (selon l'art. 25, al. 3. let. b). Cette possibilité est maintenue à l'avenir. Le Secrétariat institue des groupes spécialisés, des groupes de suivi et des groupes d'experts (Art. 31, al. 3). Le terme «Direction» n'est pas défini dans les statuts (seulement le terme Directeur). Il n'est donc pas possible d'attribuer des compétences à la Direction. «L'organisation des producteurs» représente un plus grand engagement que «la participation des producteurs».

Christoph Meili: Certains arguments de la prise de position du Comité sur la motion de Biofarm sont parlants. Il retire la motion d'amendement du 01.10.2014 et dépose la motion suivante: Uniquement modifier la première phrase de l'art. 31 al. 3 des statuts de la manière suivante (modifications respectivement soulignées et biffées): *Le Secrétariat ~~peut organiser~~ organise les producteurs d'un secteur de produits en groupes spécialisés.* La suite de l'alinéa reste comme dans la motion du Comité. Lors de la Conférence des présidents, le délégué de Biofarm avait l'impression qu'une discussion sur les statuts «n'était pas vraiment souhaitée» et il a pris note non sans étonnement que la révision des statuts était «un accouchement aux forceps avec des contraintes de toutes parts». Urs Brändli: La nouvelle motion d'amendement ne devrait pas poser de problème.

Franz Steiner, CLI, trouverait bien que la représentation des commissions de labellisation dans la Commission de la qualité puisse aussi être assurée par un membre de la commission et non obligatoirement par le président. Dans le cas de la CLI, en particulier, le président est souvent à l'étranger et ne pourrait probablement pas participer à toutes les séances du nouvel organe. Urs Brändli: L'important est que la voix de la commission soit représentée, si possible par le président et si non par une autre personne.

Ueli Künzle, Bergheimat, a une question concernant l'élection du Président avant l'élection des membres du Comité: Comment cela est-il possible, le président doit aussi être membre du Comité? Urs Brändli: Le président est élu en premier, ensuite six membres du Comité. Comme le Président assure la présidence du Comité, il est naturellement aussi membre du Comité.

Ruedi Vögele, Bio ZH-SH, trouve que l'organigramme porte à confusion. Les trois nouvelles commissions spécialisées devraient se trouver sur une ligne et non l'une au-dessous de l'autre. La position des commissions de labellisation n'est pas établie dans les statuts. À qui sont-elles subordonnées et qui les élit? Christian Voegeli, coordinateur de la Fédération: Les trois nouvelles commissions spécialisées (qualité, savoir, marché) se situent au même niveau hiérarchique, soit au-dessous du Comité et leur tâches principales sont ancrées dans les statuts. Dans la version révisée des statuts, il est écrit que le Comité peut instituer des commissions et des groupes de travail. Il règle leurs tâches et compétences dans une description des fonctions (art. 25). Le Secrétariat peut instituer des groupes de suivi et des groupes d'experts pour conseiller et effectuer des tâches définies (art. 31). Les commissions de labellisation restent donc subordonnées au Comité au niveau organisationnel mais au niveau technique, elles sont subordonnées à la Commission de la qualité. Il s'agit d'un modèle de compromis. Déjà lors de la dernière réforme structurelle il y a dix ans, nous avons choisi un compromis en faisant élire les commissions de labellisation par le Comité et en faisant confirmer leur élection par l'AD, une forme de droit de veto des délégués. À l'avenir, cette procédure sera utilisée pour les trois nouvelles commissions spécialisées. Les commissions de labellisation seront toujours élues par le Comité mais l'élection ne sera plus confirmée par l'AD. Ce sont les principes importants qui sont ancrés dans les statuts. Il faut se limiter à ce qui est vraiment nécessaire et y inscrire le moins possible. Il faut garantir une marge de manœuvre au Comité. Chaque modification des statuts doit être enregistrée au Registre du commerce.

Jakob Treichler, Bio Zug, se fait du souci à cause de la rétrogradation des commissions techniques (CT): «Le product management (PM) et la CT doivent former un bloc. L'élément agricole est nécessaire lors des négociations des prix.» Urs Brändli: «Le PM a besoin du soutien des producteurs et des organisations de producteurs. Il faut faire confiance aux product managers, nous ne pouvons pas tout contrôler».

Margrit Renfer, Bärner Bio Bure: Est-ce que les commissions de labellisation pourront toujours déposer des motions directement au Comité ou doivent-elles passer par la Commission de la qualité? Urs Brändli: Les liens entre les organes seront meilleurs avec la réforme parce qu'à l'avenir, ce sera un membre du Comité qui dirigera la Commission de la qualité.

Maurus Gerber, Bergheimat: À l'art. 8 al. 1 «Démission» se trouve une faute de grammaire (version allemande). Il est écrit «Wiedereintritt in eine anderes Kollektivmitglied», il faudrait écrire «ein» sans le «e».

Votes

1) Motion d'amendement de Biofarm sur l'art. 31 al. 3 des statuts

Si la révision des statuts est adoptée:

? Qui accepte la motion de Biofarm du 1.10.2014, c'est-à-dire que l'art. 31 al. 3 des statuts soit adapté? ☞ **{forte majorité}**

? Oppositions: Qui refuse la motion? ☞ **{2 oppositions}**

? Abstentions ☞ **{9 abstentions}**

2) Vote sur la révision globale des statuts [majorité des deux tiers nécessaire]

? Qui accepte la révision globale des statuts? ☞ **{76 voix}**

? Oppositions: Qui refuse la motion? ☞ **{10 oppositions}**

? Abstention ☞ **{1 abstention}**

⇒ **La majorité absolue est atteinte (62 voix). L'AD adopte la révision globale des statuts, version du 25.9.2014 transmise avec l'envoi préparatoire avec l'adaptation suivante** (modifications respectivement soulignées et biffées):

Art. 3 al. 3: Le Secrétariat ~~peut organiser~~organise les producteurs d'un secteur de produits en groupes spécialisés. Le Directeur règle la composition et les tâches des groupes spécialisés dans une description des fonctions. Le Secrétariat peut instituer des groupes de suivi et des groupes d'experts pour conseiller et effectuer des tâches définies.

Les nouveaux statuts entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

2.2 Élection de l'organe de révision

Wendel Odermatt, Comité: L'art. 31 des statuts stipule que les délégués doivent élire chaque année une fiduciaire ou une société de révision indépendante et reconnue pour vérifier la comptabilité de Bio Suisse. Le Comité recommande de réélire l'actuelle société de révision, représentée par M. Gottfried Ruprecht: Trevision Treuhand und Revision AG, Sälistrasse 9, 4665 Oftringen.

Vote

? Qui élit la Trevision Treuhand und Revision AG d'Oftringen comme organe de révision pour l'année 2015? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse cette élection? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstention ☞ **{1 abstention}**

⇒ **La société Trevision Treuhand und Revision AG vérifie les comptes de l'année 2015.**

3 Cahier des charges

3.1 Statut des exploitations privées d'estivage

Monika Rytz, Comité: La motion du Comité a été transmise avec les documents préparatoires. Jusqu'à présent, les exploitations privées d'estivage qui sont rattachées à une seule entreprise agricole bio doivent obligatoirement être exploitées en bio. Pour les exploitations d'estivage qui sont gérées par plusieurs producteurs, ces derniers peuvent choisir de les exploiter soit en bio soit en conventionnel. Il est prévu d'adapter cette directive. Dès le 1.1.2015, il sera possible de choisir pour toutes les exploitations d'estivage de les exploiter soit en bio soit en conventionnel, indépendamment du fait qu'elles soient gérées par un ou plusieurs producteurs. Cette marge de manœuvre existe depuis toujours dans l'Ordonnance bio fédérale. Monika Rytz explique la définition des exploitations d'alpages à l'aide de graphique. L'entorse au principe de la globalité n'est possible que dans les exploitations d'alpage qui ont leur propre numéro d'exploitation. Les surfaces d'estivage qui font partie d'une exploitation bio devront toujours être gérées en bio.

Jean-Bernard Stuedler: Bio-Neuchâtel a déposé un contre-projet le 7.11.2014. La motion faite par le Comité équivaut à un assouplissement du principe de la globalité. Il existe un grand nombre de systèmes d'exploitation d'alpage différents en Suisse. Dans certaines régions, on trouve des exploitations d'estivage qui sont avoisinantes à l'exploitation principale. De telles exploitations sont perçues comme une unité. Un producteur Bourgeon pourrait ainsi effectivement utiliser des intrants interdits en agriculture bio dans une partie de son exploitation. Le principe de globalité joue un rôle extrêmement important pour la crédibilité accordée au label Bourgeon et il doit être préservé. Bio Neuchâtel trouve problématique qu'un producteur Bourgeon ne souhaite pas gérer son exploitation d'estivage en bio. À l'inverse, l'AD s'était décidée, il y a quelques années, en faveur d'une solution crédible en adoptant l'affouragement 100 pourcent bio.

Ueli Künzle: Bergheimat a déposé la motion suivante le 10.11.2014: «La gestion des exploitations d'estivage, la transformation fermière, la vente directe de denrées alimentaires et la restauration des hôtes de la ferme peuvent être exclues du principe de la globalité dans des cas justifiés avec une autorisation exceptionnelle mais sans suite de frais.» Il retire la motion en faveur de celle de Bio-Neuchâtel.

Monika Rytz: Le Comité recommande de refuser la motion de Bio-Neuchâtel. La formulation est trop détaillée pour figurer dans les principes.

Paul Urech, de Bio Grischn, recommande d'adopter la motion du Comité. Lors de la location, les fermes bio sont de plus en plus souvent désavantagées. Dans certains cantons, les alpages sont la propriété des communes politiques ou des bourgeoisies. Si une ferme Bourgeon loue un tel alpage, il doit éventuellement prendre du bétail conventionnel à l'alpage. Cela signifie qu'il ne pourra pas fabriquer de fromages bio. Et comme si cela ne suffisait pas: il y a des exploitations non bio qui ne veulent pas prendre en charge les frais des tests bactériologiques, tests qui sont obligatoires pour l'exploitant bio s'il utilise des tubes de tarissement.

Markus Schöni, Bio-Jura, soutient la motion de Bio-Neuchâtel: L'exemple des Grisons n'est pas concerné par cette réglementation. Quand il y a des vaches conventionnelles à l'alpage, la fabrication de fromage Bourgeon est impossible.

Beat Keller, Bärner Bio Bure, recommande d'accepter la motion du Comité. Dans l'Oberland bernois, on trouve des alpages organisés en coopératives, p. ex. avec 26 vaches et 20 propriétaires. Des restructurations sont en cours, les alpages sont de plus en plus loués. Les producteurs bio sont la plupart du temps désavantagés.

Peter Mürner, Bärner Bio Bure: La gestion d'un alpage est forcément extensive et par conséquent écologique. Il n'est donc pas possible de gérer en parallèle une ferme Bourgeon et une exploitation d'alpage intensive.

Ueli Künzle, Bergheimat: L'agriculture biologique n'est pas uniquement une question d'intensité. Dans les alpages conventionnels, il est possible de traiter, c'est pourquoi il demande qu'une autorisation exceptionnelle soit nécessaire.

Christoph Meili, Biofarm: Que veut dire la formulation dans le Cahier des charges «peuvent être exclus»? Est-ce que cela signifie seulement avec une autorisation exceptionnelle de la Commission de labellisation agricole (CLA)?

Res Bärtschi, CLA: Il faut en premier adapter le principe dans le Cahier des charges. Les détails seront ensuite réglés au niveau règlement. Une ferme bio doit exploiter son alpage biologiquement si cela est possible. Mais la CLA souhaiterait avoir plus de marge de manœuvre et édicter une réglementation qui ne nécessite pas un examen de conscience. Il y a eu beaucoup de demandes dans le passé, p. ex. un alpage avec restauration, qui finalement a été loué par l'épouse indépendamment de l'exploitation de base.

Laurent Godel, CG: Il existe aussi en plaine des communes qui ne louent pas de surfaces à des exploitations de grandes cultures bio. Les exploitations bio sont la plupart du temps en minorité et donc désavantagées.

Jakob Treichler, Bio Zug, relève qu'il y a aussi des communes qui louent les surfaces uniquement à des fermes bio. Il soutient la motion de Bio Neuchâtel. La crédibilité doit prévaloir. Les entreprises sous-traitantes ne peuvent non plus pas utiliser des produits de traitement interdits.

Ueli Rutz, Bio Ostschweiz: Dans le Toggenburg, la grande partie des exploitations d'alpage ne sont pas biologiques. Les Bœufs Bio du Pâturage sont alpins en conventionnel et sont vendus en bio après leur retour à l'exploitation de base.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, soutient la motion de Bio-Neuchâtel. On retrouve dans le canton de Vaud des situations identiques à celle du Jura. Le principe de la globalité doit garder son statut élevé.

Vote

1) Départager la motion de Bio Neuchâtel et la motion du Comité

Si la modification du Cahier des charges est adoptée:

? Qui accepte la motion de Bio Neuchâtel? ☞ **{40 voix}**

? Qui accepte la motion du Comité (envoyée avec les documents pour l'AD)? ☞ **{39 voix}**

? Abstentions? ☞ **{5 abstentions}**

2) Vote final sur la modification du Cahier des charges sur le statut des exploitations d'estivage

? Qui accepte la modification du chapitre 1 de la Partie II du Cahier des charges «Reconversion à l'agriculture biologique et principe de globalité des entreprises agricoles» avec entrée en vigueur au 1.1.2015 selon la motion ayant remportée le vote précédant? ☞ **{69 voix}**

? Opposition: Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{8 abstentions}**

⇒ **Le principe du chapitre 1 de la Partie II du Cahier des charges «Reconversion à l'agriculture biologique et principe de globalité des entreprises agricoles» est modifié de la manière suivante avec entrée en vigueur au 1.1.2015**
(modifications respectivement soulignées et biffées):

[premier et deuxième paragraphes inchangés]

La reconversion à l'agriculture biologique doit fondamentalement porter sur toute l'exploitation et donc sur toute sa surface. La transformation fermière, la vente directe de denrées alimentaires et la restauration des hôtes de la ferme ne sont pas soumises au principe de la globalité. La gestion des exploitations d'estivage peut dans certains cas être exclue du principe de la globalité. Les détails sont réglés au niveau règlements. Le Cahier des charges de Bio Suisse doit déjà être entièrement respecté pendant toute la durée de la reconversion.

4 Informations

4.1 Relations commerciales équitables: état des choses

Christian Butscher, Comité: Les relations commerciales équitables de Bio Suisse ont obtenu une attention internationale: En octobre 2014, Bio Suisse a reçu l'Organic Farming Innovation Award. En 2011, les relations commerciales équitables avaient été ancrées dans le Cahier des charges et le Code de conduite établi. Pour la première fois, une directive avait été introduite qui n'était pas soumise au contrôle bio. En 2016, l'AD devra décider de la suite à donner à la directive. Des tables rondes ont été introduites, p. ex. pour les céréales et le lait, et un organe de médiation a vu le jour. Une enquête sur l'équité et la satisfaction dans les relations commerciales Bourgeon a été réalisée en mai 2014. 576 producteurs et 86 preneurs de licences y ont répondu. Comme déjà lors de l'enquête de 2012, une importante majorité était satisfaite ou «relativement satisfaite» des relations commerciales. La satisfaction

avec les prix et la formation des prix était moins élevée. Chez les producteurs de lait et de viande de bœuf, il a significativement moins de personnes satisfaites que dans les autres marchés. Les fournisseurs directs (transformation laitière, boucheries) sont plus contents que ceux qui livrent à des organisations du lait ou à des abattoirs. Ce n'est pas vraiment une surprise que les producteurs qui pratiquent la vente directe soient plus satisfaits. Les entreprises étrangères et les importateurs ont également été consultés, ce qui a donné naissance à un projet, actuellement en cours, pour impliquer les entreprises à l'étranger.

4.2 Commerce équitable sur le marché du lait bio

Urs Brändli: Les Bärner Bio Bure avaient déposé une motion au sujet du «Commerce équitable sur le marché du lait bio» à l'AD du printemps 2014. Le contre-projet du Comité avait été accepté et le Comité mandaté de s'engager auprès des acteurs du marché du lait bio pour des conditions équitables entre les producteurs de lait bio. La motion a été discutée avec plusieurs partenaires et des solutions ont été cherchées ensemble. En juin, la CT Lait avait présenté quelques ébauches de solutions et la réintroduction d'un prix indicatif avait été prise en considération comme possible mesure. Une rencontre avec les acteurs directement concernés, Bärner Bio Bure, Biomilchpool et Bio Suisse, a été organisée en août. Ils ont discuté des besoins et des possibles solutions. Il a été retenu que seul le Biomilchpool GmbH expose de manière transparente les quantités de lait C qui sont commercialisés. En octobre, un groupe de travail de l'interprofession du lait (IP Lait) a discuté de la réintroduction d'un prix indicatif. Les prix indicatifs ont été considérés comme une mesure non judicieuse. Ils cachent le danger de réactions excessives de la part des producteurs. Les mesures possibles suivantes ont été proposées: expliquer les mécanismes du marché dans le bioactualités, une commercialisation spéciale pour le lait de montagne, améliorer la commercialisation des veaux, une partie du lait pourrait être écoulée par les remontes de bœufs au pâturage. La table ronde du lait bio s'est réunie en novembre. Elle arrive à la conclusion qu'il faut encourager la transparence au niveau des prix bio et trouver de nouveaux annonceurs des prix pour le monitoring des prix de PSL. La table ronde offre la possibilité de poursuivre les échanges. «Nous faisons face au marché et nous recherchons des solutions avec tous les acteurs du marché», explique Urs Brändli. Il présente le développement actuel de la Lactofama AG.

Bruno Wermuth, Bärner Bio Bure, est globalement déçu des résultats obtenus. Encourager la transparence et rechercher des annonceurs des prix est un petit pas. Il aurait souhaité la réintroduction d'un prix indicatif. Cela aurait permis de corriger vers le bas les prix trop élevés de lait bio. Il trouve important que toutes les organisations du lait participent à la Lactofama AG pour obtenir un effet levier sur le marché. La table ronde du lait bio offre une plateforme d'échanges. La transparence des prix du Biomilchpool GmbH rend la fidélisation des producteurs plus difficile aussi longtemps que d'autres acheteurs peuvent proposer des meilleurs prix. Ce qui est certain, c'est que les résultats des mesures ne montreront leur effet que d'ici une ou deux années.

Res Bärtschi, CLA, est de l'avis que tous les producteurs de lait bio sont directement concernés, pas seulement les Bärner Bio Bure. Martin Köchli plaide en faveur d'un marché à caractère moral sinon les gagnants voudront toujours plus et les perdants auront toujours moins.

4.3 Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)

Urs Brändli: L'AD du printemps 2014 avait reporté d'une année le point sur la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH). La participation aux nouveaux programmes de paiements directs est plus élevée qu'attendue par l'OFAG. Environ 70 pourcent des exploitations se sont inscrites à la PLVH. Mais des chiffres précis sur l'agriculture biologique ne sont pas disponibles. Les chiffres sur la mise en œuvre de la PLVH ne seront disponibles qu'en été 2015. C'est pourquoi le Comité a décidé de ne soumettre au vote la production de lait et de viande basée sur les herbages qu'en 2016. Si une organisation membre n'est pas d'accord, elle a la possibilité de mettre le sujet plus vite à l'ordre du jour. «Nous essayons d'obtenir de meilleures conditions au niveau de l'OFAG et prenons contact avec d'autres associations comme Vache Mère Suisse», promet le Président. «Les règles pour la PLVH ne changeront probablement pas avant fin 2017. Nous sommes favorables à un système à deux niveaux:

contribution de base pour 75 % d'herbages, contribution élite pour 90 % d'herbages, pourcentages identiques pour la plaine et la montagne».

Keller Beat, Bärner Bio Bure, serait heureux que la PLVH soit ancrée aussi rapidement que possible dans le CDC. Elle permet déjà actuellement de résoudre certains problèmes de surplus sur le marché du lait. Urs Brändli: L'obligation de la PLVH pour les fermes Bourgeon est toujours prévue pour 2018, nous ne changeons pas ce point.

Matthieu Glauser, Bio-Vaud, salue la façon de procéder du Comité: Si les moyens financiers deviennent justes, l'OFAG adaptera encore les exigences, p. ex. en limitant l'utilisation des concentrés.

4.4 Rapport sur les activités marketing

Jürg Schenkel, responsable marketing, présente images, petits films et chiffres-clés à l'appui, les mesures de promotion des ventes et les données sur les contacts que permet de réaliser l'important budget marketing. Des activités qui soutiennent finalement l'ensemble du marché des produits bio. «Avec la Coop et la Migros, nous avons de très bons partenaires, mais nous voudrions essayer d'avoir un appui plus large, en particulier au niveau du commerce spécialisé», explique Jürg Schenkel. Avec une part de marché entre 30 et 50 %, le Bourgeon n'est pas suffisamment présent dans le commerce spécialisé. Nous essayons également d'amener des fabricants de marques renommées à s'intéresser au Bourgeon. Le but visé est qu'ils ne commercialisent leurs produits non seulement sous la marque de la Coop ou de la Migros mais aussi sous leur propre marque avec le Bourgeon. Le spot publicitaire a de nouveau été diffusé à la télévision. Une campagne sur les produits transformés a été créée. Les organisations membres font de la promotion des ventes en participant à 18 marchés régionaux. Un championnat de désherbage a été organisé pour montrer ce qui se passe dans une ferme. Une promotion avec les boulangeries artisanales a été lancée: en collaboration avec le moulin Steiner du groupe Minoteries, nous avons contacté 1800 boulangeries. À Bâle, il y a maintenant une boulangerie régionale avec 25 filiales qui est approvisionnée en mélanges de farines pour pains bio. En collaboration avec le Journal Suisse des Bouchers-Charcutiers, nous faisons actuellement un mailing à 200 boucheries potentielles avec un film-portrait sur un boucher preneur de licence Bourgeon. Dans le secteur des vins, un concours en ligne a été organisé. Des promotions des fruits et légumes ont été réalisées chez Coop et depuis l'année passée aussi chez Migros. Des activités semblables existent aussi pour le secteur du lait bio.

Margrit Renfer, Bärner Bio Bure, regrette que les mueslis proposés pendant les promotions aient contenu des pommes importées, parce que, semblerait-il, aucune entreprise suisse ne parviendrait à faire des morceaux suffisamment petits. Autre exemple: en octobre, c'est un smoothie aux concombres importés qui a été distribué. Martin Köchli, Bioforum: Si les pommes ne peuvent pas être coupées suffisamment petit en Suisse, alors nous devons expliquer aux consommateurs que nous ne sommes pas si petits d'esprit et qu'en Suisse, nous proposons de plus gros morceaux. Jürg Schenkel: «C'est un fait que nous ne sommes pas parvenus à avoir que des ingrédients de production suisse. Nous ne pouvons pas prescrire la taille des morceaux de pommes au transformateur. Une autre réalité est que pour les consommateurs, certains produits ne sont plus de saison. Et nous devons également tenir compte des besoins de nos partenaires». Urs Brändli: «Les consommateurs ne veulent pas des informations mais des émotions. Ce que nous pensons n'est pas forcément logique pour les consommateurs».

Fritz Röllli, Bio Luzern: Pourquoi faisons-nous de la promotion chez Migros sans le Bourgeon? Cela contribue certainement à augmenter le chiffre d'affaires de la Migros, mais Bio Suisse ne peut pas dire, quelle part de l'augmentation des ventes vient d'importations. «Nous faisons d'office aussi la promotion des produits importés». Jürg Schenkel: «Pour les promotions nous avons un droit de regard, ce sont des produits de producteurs suisses qui sont utilisés». Dans le contrat de collaboration avec Bio Suisse, la Migros c'est en outre engagée, d'acheter tous les produits suisses de producteurs Bio Suisse. Le Bourgeon n'est toutefois pas visible à la Migros, parce qu'ils ne travaillent qu'avec leur propre marque.

4.5 Uniterre: Initiative populaire «Pour la souveraineté alimentaire»

Ulrike Minkner d'Uniterre encourage à signer l'initiative lancée en octobre dernier. Le syndicat Uniterre n'est pas très connu en Suisse allemande. Il est membre de La Via Campesina, qui avait présenté le terme de la souveraineté alimentaire comme concept opposé à l'OMC en 1996 déjà. Des paysans du Nord et du Sud avaient élaboré ce concept ensemble dont voici la quintessence: un peuple a le droit de décider lui-même comment il se nourrit mais il ne doit pas nuire à d'autres pays en le faisant. Des critères minimaux découlent de ce concept de base. «Nous avons essayé, lors de l'élaboration de l'initiative, d'inclure tous les groupements de Suisse, malheureusement sans succès», regrette la vice-présidente d'Uniterre. «Nous partons du principe qu'à l'avenir il ne faudra pas avoir moins mais davantage de personnes actives dans l'agriculture, contrairement à la stratégie «Croître ou disparaître» de la Confédération». Il est nécessaire de préserver les structures ainsi que la quantité et la qualité des sols. L'initiative touche aussi à la question des semences, à l'interdiction de l'ingénierie génétiques et à des questions de marchés. Les quantités doivent être adaptables et cela nécessite la transparence des marchés. Finalement nous demandons que les citoyennes et les citoyens assument une plus grande responsabilité, par exemple en tenant compte des saisons en faisant leurs achats. «Arrêtons de piller cette planète», exige la paysanne bio. L'initiative donne au moins l'occasion de discuter du thème de la souveraineté alimentaire.

Martin Bossard, responsable des affaires politiques, présente la position du Comité de Bio Suisse. Le Comité a beaucoup de sympathie pour ce plébiscite, différents thèmes de l'initiative regroupés sous le titre Souveraineté alimentaire sont importants aux yeux de Bio Suisse comme l'interdiction de l'ingénierie génétique, la préservation des terres assolées ou encore les conditions de travail dans l'agriculture. Mais les initiateurs interprètent la souveraineté alimentaire de manière restreinte. La dépendance des énergies non renouvelables, des engrais de synthèse et des pesticides est ignorée. L'initiative isole la Suisse de ses principaux partenaires commerciaux. Elle porte atteinte aux accords bilatéraux I avec l'UE qui ont été acceptés par le peuple à une majorité de deux tiers en 2001. L'initiative a une tendance à l'isolement et laisse paraître une mentalité de «nous sommes meilleurs» qui pose problème. Autre point critique: toute la responsabilité est reportée sur l'État qui doit pour cela mettre en place une bureaucratie coûteuse et éloignée du marché. Selon l'initiative, l'État doit prélever des droits de douane sur tous les biens et régulariser les quantités importées ainsi qu'informer la population de manière détaillée. Il doit vérifier, si toutes les denrées alimentaires importées correspondent aux exigences suisses. L'initiative n'aborde malheureusement non plus pas les vastes activités réussies de Bio Suisse et d'autres acteurs privés de la filière alimentaire qui poursuivent aujourd'hui déjà les objectifs de l'initiative. Aucun des membres du Comité ne siège au comité de soutien de l'initiative.

Ueli Künzle, Bergheimat, serait heureux que l'initiative soit présentée dans le bioactualités. Martin Köchli du Bioforum ne trouve pas qu'on puisse reprocher une mentalité de «nous sommes meilleurs» aux initiateurs. Une saine conscience de soi et une valorisation de son propre travail sont importantes.

4.6 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard: Il n'est actuellement pas encore possible d'évaluer les effets de la nouvelle Politique agricole. Des chiffres fiables ne seront publiés qu'au cours du deuxième trimestre de 2015. C'est pourquoi les initiatives de l'USP, des Verts, d'Uniterre et le contre-projet du Conseil fédéral ne viennent pas à un moment opportun. La position de Bio Suisse est neutre, ni contre ni pour les initiatives. Sans données fiables, il est impossible de faire une planification sensée. Ces données seront au plus tôt disponibles en 2016, voir 2017. Bio Suisse et les 17 associations de l'alliance agraire plaident en faveur de la continuité. Attendons que les plus grosses erreurs soient corrigées par voie d'ordonnance. Il est nécessaire d'avoir des plans d'action pertinents pour l'agriculture biologique, la biodiversité et des concepts pour l'utilisation des pesticides, le gaspillage des denrées alimentaires, l'efficacité des ressources et la réduction des antibiotiques. Le moratoire sur l'ingénierie génétique doit perdurer après 2017. Martin Bossard parle également des chiffres de la Confédération sur la situation des revenus dans le secteur agricole, des traitements par hélicoptère, de la sélection végétale et des pronostics des paiements directs 2014.

4.7 Exposé d'Urs Niggli, Directeur du FiBL

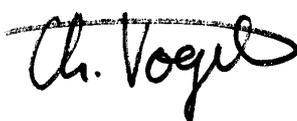
Urs Niggli dirige depuis 24 ans l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Il présente l'histoire du développement de l'institut et les futurs défis de l'agriculture bio de son point de vue. Pour illustrer ses propos, il utilise des numéros de versions, comme en informatique. «Windows n'est devenu un système convivial qu'à partir de la version 7.0», explique le spécialiste du bio. Pour l'agriculture biologique, il différencie la phase pionnière 1.0 et la phase de standardisation 2.0. L'agriculture bio est la seule méthode de production qui est discutée globalement. «C'est aussi bien une chance qu'un risque», pense le chercheur, «car si on propose aujourd'hui une modification dans le Cahier des charges global, ce sont 180 gouvernements qui doivent en débattre». Quel est le visage de l'agriculture biologique 3.0? Il existe déjà aujourd'hui une grande diversité au sein de l'agriculture bio, au niveau de la production, des moyens de commercialisation et des innovations. La palette s'étend de l'entreprise autosuffisante ou d'agroforesterie aux grandes entreprises agricoles et à des immenses surfaces sous verre en passant par des exploitations familiales intensives. «Regardons la réalité dans les yeux», incite le gestionnaire, «nous ne pouvons pas tout résoudre avec l'agriculture paysanne». Les petites exploitations suisses utilisent aujourd'hui par exemple des aliments fourragers de grandes exploitations d'Argentine. Les innovations vont de la mesure simple (p. ex. coopérative de compostage) à la technologie de pointe (precision farming, contour farming, ingénierie génétique, nanotechnologie). La prochaine génération de produits phytosanitaires sera à base de bactéries modifiées. Et d'ici 10 ans, les extraits de plantes auront résolu le problème du cuivre, prédit Urs Niggli. L'innovation doit être fortement encouragée, autrement nous risquons de faire du surplace.

L'agriculture biologique est fortement répandue en région de montagne, mais en grandes cultures, elle ne constitue mondialement qu'une très petite niche. S'ajoute à cela que depuis cinq ans, la surface bio ne se développe plus au niveau mondial mais la demande oui. Les consommateurs agissent de manière particulièrement contradictoire mais ils exigent que l'agriculture biologique ne soit pas contradictoire. Le bio est en compétition avec d'autres labels durables. Même les multinationales telles que Nestlé misent sur la durabilité. La durabilité est super tendance. De nombreux labels signalent au consommateur: «Tu peux avoir bonne conscience». La clientèle ne différencie pas entre bio et durable. De l'argent public est dorénavant placé dans des biens publics. En UE, les subventions ne seront probablement plus que versés par rapport aux prestations dès 2018. Conclusions d'Urs Niggli sur le bio 3.0: L'agriculture biologique est forte en matière de prestations écologiques, elle doit encore passer à la vitesse supérieure au niveau des prestations sociales, éventuellement s'allier avec Fair Trade. L'innovation doit être encouragée, en particulier dans la production agricole, pour ne pas risquer d'être à l'arrêt. Le potentiel d'innovation est grand et s'étend des mesures simples aux technologies de pointe. La recherche agricole et environnementale modifie fortement l'agriculture et l'alimentation grâce aux développements spectaculaires en informatique, sciences des matériaux, sciences techniques et biologie moléculaire. Dans tout cela se trouveront aussi des solutions qui permettront de soutenir les objectifs de l'agriculture biologique.

Bâle, le 9 décembre 2014



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Christian Voegeli
Coordination de la Fédération